Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE

N°26 MARS 2007

SOMMAIRE

1. **ACTUALITES** > P2
Actualités JSVA
Actualités des partenaires
Actualités juridiques

2. **LECTURE** > P4

3. **VU SUR LE NET** > P4

4. **RENDEZ-VOUS** > P4

5. **PORTRAIT** > P3
Les sports de nature en Bretagne

6. **DOSSIER** > P4
La nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Directeur de la publication : Denis PONCELIN

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE
CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc - tél : 04 75 88 15 10
mél: prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr / http://www.sportsdenature.gouv.fr

◉ ZOOM

Bilan d'activités 2006 consultable sur le site www.sportsdenature.gouv.fr rubrique Le réseau

EDITO

Les missions et l'équipe d'encadrement de l'ONMAS - (l'Observatoire national des métiers de l'animation et du sport) ont été redéfinies depuis octobre 2006 à l'occasion d'une seconde mandature.
Trois grands axes de travail ont été définis et permettent d'envisager des collaborations avec le Pôle ressources national "Sports de nature" (PRNSN) pour faciliter le travail d'observation des sports de nature.
Le premier est d'améliorer la lisibilité de la relation entre la formation et l'emploi. Face aux rénovations des architectures de formation, à la professionnalisation de l'encadrement et à la mise en place des dispositifs européens, il est nécessaire de disposer d'une vue synthétique sur les formations, les niveaux attestés, les flux d'insertion, les emplois et leur avenir... Si de nombreux travaux fournissent des éléments de réponse, l'objectif est de les rassembler et, éventuellement, de les compléter pour mieux les exploiter.
Le second axe est la cohérence des dispositifs de formation et de certification, que ce soit au niveau interministériel (entre le Ministère de l'éducation nationale (MEN) et le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) par exemple) ou bien au niveau européen. L'objectif est une réflexion prospective sur les outils permettant une circulation souple des personnes entre les divers systèmes de certification et ce, tout au long de la vie. Quels blocs de compétences sont transférables et validables dans d'autres systèmes ? Quelles unités de certification doit on développer pour considérer l'évolution des compétences tout au long de la vie, sans tenir compte exclusivement du diplôme de référence ?
Le dernier axe est celui de la communication de ces informations. Face à la difficulté d'appréhension globale des systèmes actuels, l'ONMAS doit non seulement recueillir l'information sur les métiers, les emplois et leur adéquation aux systèmes de formation, mais encore, et surtout, rendre cette information suffisamment synthétique et accessible aux décideurs, formateurs ou futurs formés. Plusieurs outils sont donc mobilisés : le site www.onmas.org, des séminaires thématiques, des collaborations avec d'autres organismes, des ouvrages de synthèse à la documentation française...
Le rôle de l'ONMAS est ainsi celui d'un centre d'études et d'un outil d'aide à la décision qui doit répondre et s'adapter à la demande.
Les collaborations engagées avec le PRNSN s'inscrivent dans ce cadre. Participer à l'élaboration des outils méthodologiques d'observation en constitue le premier point. Il s'agit pour cela de mettre à disposition les résultats des enquêtes ONMAS sur les cartographies des dispositifs de formation à ces métiers, mais également de fournir les éléments concernant les dispositifs européens. Une collaboration active est également envisagée dans le domaine des enquêtes sur les emplois et métiers des sports de nature et fera l'objet, notamment, d'un temps de travail spécifique les 19 et 20 mars 2007 à Vallon Pont d'Arc lors du séminaire du groupe ressources emploi formation (GREF).

Jean-Louis GOUJU
Secrétaire général de l'ONMAS

Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr

1 ACTUALITÉS

Actualités JSVA

Comité de suivi du PRNSN

33 personnes étaient présentes le 5 mars dernier pour assister au comité de suivi du Pôle ressources national des sports de nature en présence de Dominique LAURENT, Directrice des sports. Comme chaque année ce comité se prononce sur les orientations à donner sur le plan d'action de l'année à venir et sur le bilan de l'année précédente. Sur la base du rapport d'activité 2006, les membres présents ont félicité l'établissement pour la qualité des actions menées. La Directrice des sports a pointé les actions à développer dans le cadre de la future convention 2007-2009 liant le CREPS Rhône-Alpes et le MJSVA et a souhaité que le PRNSN renforce ses partenariats avec les fédérations sportives, l'école nationale d'équitation et le secteur jeunesse.

www.sportsdenature.gouv.fr

Création du groupe ressources " littoral "

Afin de renforcer la pertinence du réseau sports de nature et d'adapter ses travaux en regard de la problématique maritime, un groupe ressources "littoral" sera installé le 26 mars. Ce nouveau groupe, composé de membres des cellules régionales sports de nature, de représentant des fédérations sportives nautiques et/ou usagères du littoral, sera animé par l'ENV et aura pour mission de partager la plus value liée à l'expertise sur les sports de nature. Ses premiers travaux porteront sur la sécurité des usagers et l'accès aux sites de pratique. Trois autres groupes ressources ont déjà été constitués et sont actifs auprès du PRNSN, relatifs aux projets "espaces, sites et itinéraires", "emploi / formation" et "juridique".

laure.collin@jeunesse-sports.gouv.fr

3éme rencontres du tourisme et des loisirs sportifs de nature (TLSN)

Les dates des rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature ont été modifiées. Elles se dérouleront du 19 au 21 septembre 2007, à Besançon. Le programme est en cours de finalisation suite au comité méthodologique du 23 février dernier.

david.rontet@jeunesse-sports.gouv.fr

RES et sports de nature

La DRDJS et le CROS de Bourgogne viennent de mettre en place un groupe de travail technique auquel participent les conseils généraux et les DDJS de la région afin de travailler à l'élaboration d'une cartographie des espaces, sites et itinéraires dans le cadre de la poursuite des travaux sur le recensement des équipements sportifs.

res@jeunesse-sports.gouv.fr

7éme regroupement des référent(e)s régionaux(ales) sports de nature

Ce regroupement, qui réunira les 26 référent(e)s régionaux(ales) sports de nature (DOM compris) et 15 conseillers techniques nationaux (CTN) des fédérations sportives de nature, se déroulera du 27 au 29 mars 2007 sur le site de Boulouris du CREPS PACA. Les temps de travail seront organisés autour de deux objectifs :

- le bilan 2006 et les orientations de la stratégie nationale de développement maitrisé des sports de nature ;
- la réflexion sur la mise en œuvre de la stratégie régionale d'organisation et de développement des sports de nature autour de trois objectifs :
  - l'accompagnement du mouvement sportif ;
  - la protection des publics ;
  - l'éducation - insertion.

Un après-midi sera consacré à la présentation des actions sports de nature menées en région PACA par la cellule régionale sports de nature de la DRDJS.

christophe.martinez@jeunesse-sports.gouv.fr

Actualités Partenaires

3ème séminaire des chargés de mission sports de nature des parcs naturels régionaux (PNR)

Tenu du 5 au 7 février 2007 à Autrans (PNR du Vercors) en présence de 19 PNR, de la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), du Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), du MJSVA, du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et du PRNSN, ce séminaire a permis de présenter les 3 études de cas (accueil des manifestations sports de nature (SN) dans les PNR, gestion des loisirs motorisés dans les PNR, articulation CDESI/PDESI (commission départementale des espaces, sites et itinéraires / plan départemental des espaces, sites et itinéraires) et PNR) identifiées dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2004-2006 entre le MJSVA et la FPNRF. Le fruit de ce travail d'expérimentation doit être formalisé prochainement afin de permettre de disposer d'outils opérationnels pour les parcs. Ont également été traités lors de ce séminaire les dossiers relatifs à l'évaluation des impacts socio- économiques des SN sur les territoires avec notamment la présentation du travail engagé dans la région Rhône-Alpes, l'évaluation des impacts des SN sur l'environnement ainsi que la prise en compte des offres SN dans la "marque parc".

Sur la base du bilan de cette première convention et du travail partenarial engagé entre le MJSVA et la FPNRF une prochaine convention pour les 3 années à venir est en cours de réflexion.

thierry.bedos@jeunesse-sports.gouv.fr

Sondage sur les sports de nature

Le cabinet Altimax mène une enquête, pour le comité départemental du tourisme de l'Ardèche, sur les territoires de sports de nature et sur les destinations de prédilection pour les sports suivants : eaux vives, cyclotourisme, VTT, escalade, randonnée pédestre, vol libre et tourisme équestre. Après consultation des professionnels, ce sont maintenant les avis des pratiquants qui sont récoltés. La participation s'effectue via un questionnaire en ligne...

www.sphinxonline.net

Semaine du développement durable

Le MJSVA a inscrit un projet national de sensibilisation des services déconcentrés et des fédérations sportives de nature dans le cadre de l'appel à projet lancé par le MEDD dans le cadre de la semaine du développement durable qui se déroulera du 1er au 7 avril prochain. Il s'agit de sensibiliser les acteurs des sports en organisant des actions de proximité en faveur du développement durable (information et actions pédagogiques, journées d'animation thématiques, conférences, débats, expositions...). Pour en savoir plus, consultez le site dédié à cette manifestation...

www.ecologie.gouv.fr

Nouvelle publication du CROS Picardie

Bienvenue à la lettre des sports de nature du CROS Picardie. Deux pages d'information sur le développement des sports de nature en territoire picard. Au sommaire de ce premier numéro : présentation de la commission régionale des sports de nature, interview du référent régional du "pôle aérien", avancement des CDESI en Picardie et agenda des manifestations.

arnaudsellier@franceolympique.com

Actualités Juridiques

Circulaire "Ollin"

Par arrêt du 10 janvier, le Conseil d'Etat, saisi par le CODEVER et la Fédération française de motocyclisme, a annulé l'annexe 1 de la circulaire Ollin. Les annexes suivantes sont maintenues car leur portée impérative n'est pas démontrée. Cette décision conforte le bien fondé de la mise en place expérimentale de plans départementaux d'itinéraires de randonnées motorisées (PDIRM) par 4 conseils généraux, avec l'appui du comité de pilotage national auquel participent la Direction des Sports et le PRNSN.

eric.journaux@jeunesse-sports.gouv.fr

Arrêté du 9 février 2007

Fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueil sans hébergement et en accueil de scoutisme **www.legifrance.gouv.fr**

2 LECTURE

Aménagements dangereux / FFCT, 2006

La Fédération française de cyclotourisme (FFCT) a publié son livre blanc sur les aménagements dangereux. Ce document vise 3 objectifs : alerter les pouvoirs publics sur les dangers de certains aménagements routiers, assurer une meilleure cohabitation entre les cyclistes et les automobilistes, ralentir les véhicules motorisés.

- www.ffct.org

La pratique du sport durant les vacances d'été / mission statistique, MJSVA, 2007 - Stat-Info, n°07-01

La pratique du sport pendant les vacances d'été est répandue : dans près de la moitié des séjours d'été, les vacanciers ont pratiqué un ou plusieurs sports. Natation, randonnée pédestre, vélo ou VTT et sports de montagne ou de moyenne montagne dominent.

- www.jeunesse-sports.gouv.fr

3 VU SUR LE NET

Guide vert des stations de montagne

L'association Moutain Riders publie un guide pour faire le point sur la question du développement durable en station de montagne et promouvoir une pratique des loisirs plus en accord avec la nature. Ce guide vise à encourager les professionnels, les élus et informer le grand public sur les comportements à adopter vis a vis de l'environnement montagnard. L'ouvrage répertorie les actions innovantes d'une quarantaine de stations alpines et pyrénéennes. Pour en savoir plus et consulter l'ouvrage...

- http://mountain-riders.org

4 RENDEZ-VOUS

Le sport et l'eau

Les 22 et 23 mars 2007 - Les entretiens de l'INSEP - Paris

La Direction des Sports interviendra sur les chiffres clés des sports nautiques, comprenant les lieux de pratique et l'appui du ministère à la prise en compte des usages sportifs et de loisirs nautiques dans le cadre de la nouvelle loi sur l'eau.

- www.insep.fr

Formation professionnelle continue

Prochains stages de formation continue du MJSVA portant sur des thématiques sports de nature transversales :

- **Rôle éducatif des SN dans l'éducation à l'environnement** (PSHT645)
- **Impact des SN sur l'économie locale** (stage PSTT646, mixte MJSVA/CNFPT)
- **Evaluer le dispositif d'un centre nautique** (2 stages : PSRT583 et PSRT573)

5 PORTRAIT

Les sports de nature en Bretagne

La diversité du patrimoine naturel de la Bretagne en fait un territoire privilégié pour la pratique des sports de nature. Cette région représente 5 % du territoire national avec une superficie de 27 209 km². Sa forte identité maritime est due à ses 2 730 km de côtes (plus d'un tiers du linéaire côtier français). Son identité rurale est marquée notamment par ses espaces naturels (26%) : forêts, landes, marais et autres zones humides ou en eau. En mars 1999 la Bretagne comptait 2 900 000 habitants. Au 1er janvier 2005, l'INSEE estime le nombre de Bretons à 3 043 500.

Quelques chiffres clés...

- 170 000 licences et 1829 clubs en 2005. Les sports de nature représentent près de 20 % du nombre total de licences en Bretagne, avec une progression d'environ 4,5 % en cinq ans des licences (2000-2005).
- 1 300 000 personnes, licenciées ou non, autochtones ou vacancières, sont concernées par la pratique de sports de nature en Bretagne.

Des lieux de pratiques nombreux et variés parmi lesquels :

- plus de 27 000 km de sentiers balisés et entretenus pour la randonnée pédestre, 3 500 km pour la randonnée équestre et plus de 10 000 km pour le vélo et le VTT ;
- plus de 450 sites de pratique de voile ;
- 42 sites de pratique de l'aviron ;
- des clubs labellisés pour la pratique du canoë- kayak ;
- 157 sites de plongée ;
- 38 sites de vol libre (aérodromes, terrains privés et zones publiques) ;
- 1 site dédié au parachutisme : école régionale à Vannes-Meucon où s'effectue près de 25 00 sauts par an ;
- 44 sites d'ULM.

Depuis sa création, la cellule régionale s'est réunie neuf fois avec les correspondants départementaux sports de nature et les représentants de l'Ecole nationale de voile (ENV), du CREPS et dernièrement avec les conseillers techniques sportifs (CTS) des fédérations de sports de nature.

4 actions structurantes au niveau régional pour accompagner le développement des sports de nature

- **Création d'un centre régional d'expertise et de ressource sports de nature (CRER)**

Né d'une volonté commune d'accompagner le développement des sports de nature et d'anticiper ses conséquences, il a permis de développer un partenariat fort entre l'Etat, le conseil régional et le mouvement sportif (CROS). Y siègent l'Etat (DIREN, DRT et DRDJS), le conseil régional avec des représentants du tourisme, du sport et de l'environnement et les usagers représentés par le mouvement sportif et ses filières terrestre, aérienne et nautique.

- **Réalisation d'un diagnostic des sports de nature en Bretagne**

C'est une des premières missions du CRER sports de nature avec pour objectif d'identifier les pratiques sports de nature et les enjeux liés à leur développement (pratiques libres ; les conflits d'usage ; le respect de l'environnement). Ce bilan intitulé "Etat des lieux des sports de nature en Bretagne - Rapport I" reste à compléter.

- **Contribution au travail de l'Etat sur une nouvelle vision du littoral en Bretagne**

Participation à la production du livre blanc du littoral Breton.

- **Initialisation d'une production de contenus dans le cadre de formation spécifiques aux sports de nature** dans les formations de niveau 4 et développement de formations avec l'ENV et le CREPS de Dinard.

Les perspectives

- Affiner et exploiter le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique dans le domaine des sports de nature ;
- Faire de l'éducation à l'environnement le socle du développement des sports de nature ;
- Produire un cahier des charges régional pour les manifestations sportives de nature.

Les actions phares dans les départements et établissements

- **Morbihan** : parc naturel régional du Golfe
- **Côtes d'Armor** : participation à la CDESI ; gestion de conflits (pointe des Roseliers) ; centre de formation de BAPAAT pleine nature
- **Finistère** : gestion de conflits (Menez-hom, la Torche)
- **Ille et vilaine** : vélo route voies vertes; comité départemental du tourisme et plan de développement centré sur la nature ; implication dans le GIZC du Mont St Michel ; suivi de la politique de Bassin Loire Bretagne ; aménagement du Couesnon
- **ENV**: formations glisse aérotractées et voile ; travail sur les contenus de formation spécifiques aux sports de nature
- **CREPS de Dinard** : formations d'animateurs sportifs (itinérance sportive et culturelle ; territoires ruraux et littoraux), formations plongée, canoë-kayak, aviron, parcours acrobatiques en hauteur.

- yves.belliard@jeunesse-sports.gouv.fr

La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006

Après neuf années d'élaboration, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques a été promulguée en décembre 2006 (loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006).

Ce texte s'inscrit dans la continuité de la loi sur l'eau du 03 janvier 1992. Il intègre des articles précédemment élaborés dans les lois relatives à la prévention des risques, la police de l'eau, le développement des territoires ruraux et la coopération internationale.

Une rénovation de l'organisation institutionnelle

Cette loi vise principalement une rénovation de l'organisation institutionnelle, notamment celle des agences de l'eau, et crée un Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Elle mobilise de nouveaux moyens pour préserver les ressources en eau et leur qualité, elle renforce la gestion locale de l'eau et modernise l'organisation de la pêche en eau douce.

Photo Mathieu Morverand

Grâce à l'articulation des actions stratégiques du MJSVA, de la Fédération française de canoë-kayak (FFCK) et des partenaires institutionnels du nautisme, à l'implication de nombreux élus, tout particulièrement de parlementaires, et aux travaux des experts techniques et juridiques associés, ce nouveau texte inclut des dispositions majeures au bénéfice général des activités nautiques, de la baignade et du canoë-kayak en particulier.

Il complète les dispositifs spécifiques aux sports nautiques déjà existants dans la loi sur l'eau de 1992, le code du tourisme et le code du sport (article L 311-6).

Pour les acteurs fédéraux du nautisme, utilisateurs de 700 itinéraires en rivière et 2500 km de côtes ou rivages lacustres, l'amélioration de l'accès terrestre aux rivières, la continuité et la sécurité des parcours ainsi que la prise en compte des acteurs sportifs dans les contrats et les programmes de développement restent des enjeux fondamentaux :

Accès et usages des berges des cours d'eau domaniaux

La servitude historique (dite de marche-pieds) des propriétaires et ayants droits de ces cours d'eau ou lacs est désormais étendue aux "piétons", qui bénéficient également de l'usage des chemins de halage du domaine public (loi 2006-1772, art. 2). La responsabilité civile des riverains des cours d'eau domaniaux ne peut être engagée (en cas de dommage aux piétons) qu'en cas d'acte fautif des dits riverains.

La continuité des parcours nautiques

L'article 77 de la loi 2006-1772 confère au schéma d'aménagement et de gestion des eaux un caractère réglementaire autorisant une hiérarchisation des usages de l'eau (usages opérant un prélèvement de la ressource). Un décret d'application précisera la liste des activités (dont le canoë-kayak) "hors hiérarchie" confirmant ainsi la garantie du libre passage et de la continuité pour les usagers des sports nautiques.

Les débits affectés à un usage contre rémunération

L'article 5 de la loi 2006-1772 concerne les lâchers d'eau et les conventions avec les exploitants (EDF et autres). Un décret d'application précisera la nature des usages exclus de la procédure (dont les sports de nature).

La prise en compte de la sécurité des activités nautiques dans les opérations d'entretien des cours d'eau non domaniaux (loi 2006-1772, art. 8)

Le plan de gestion du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) peut désormais faire l'objet d'adaptation pour prendre en compte les interventions destinées à garantir la sécurité des engins nautiques non motorisés.

La signalisation des ouvrages pour la sécurité des engins nautiques (loi 2006-1772, art. 21) s'impose désormais aux propriétaires ou exploitants des ouvrages.

L'aménagement des ouvrages

Une série de mesures concerne désormais la prise en compte des contraintes liées aux sports nautiques dans l'aménagement ou l'exploitation d'un ouvrage sur un cours d'eau (loi 2006-1772, art. 21) :

- une liste d'ouvrages doit être établie pour lesquels un aménagement est obligatoire,
- les ouvrages "à créer" sont soumis aux mêmes obligations.

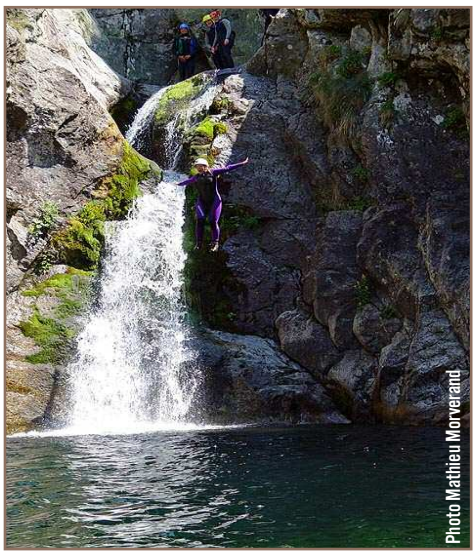
Photo Mathieu Morverand

Ces nouvelles dispositions réglementaires relatives au statut des lieux d'activités nautiques renforcent donc le droit et l'accessibilité des espaces, sites et itinéraires (ESI) relatifs aux sports nautiques.

Elles inciteront également tous les acteurs du développement territorial et sportif à s'impliquer plus encore et de façon concertée dans la gestion et le développement de la "ressource patrimoniale rivières" notamment à travers les commissions départementales des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) et les SAGE.

Ainsi, par exemple, la commission locale de l'eau (CLE) de l'Ardèche élabore actuellement un schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) sur l'ensemble de son bassin versant dont la portée réglementaire concerne aussi les activités nautiques en partenariat avec les acteurs sportifs représentés en son sein et à la CDESI.
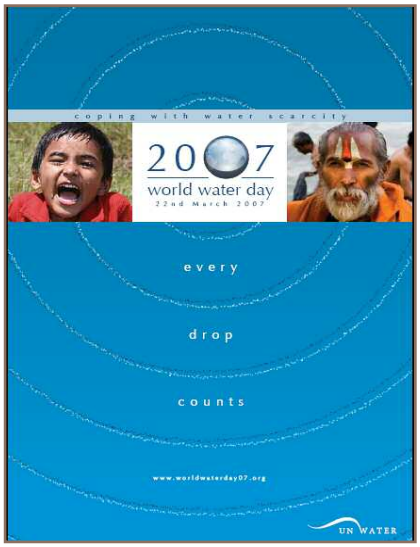
Depuis 1992, le 22 mars est la journée mondiale de l'eau, organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le thème 2007 est "Faire face à la pénurie d'eau".